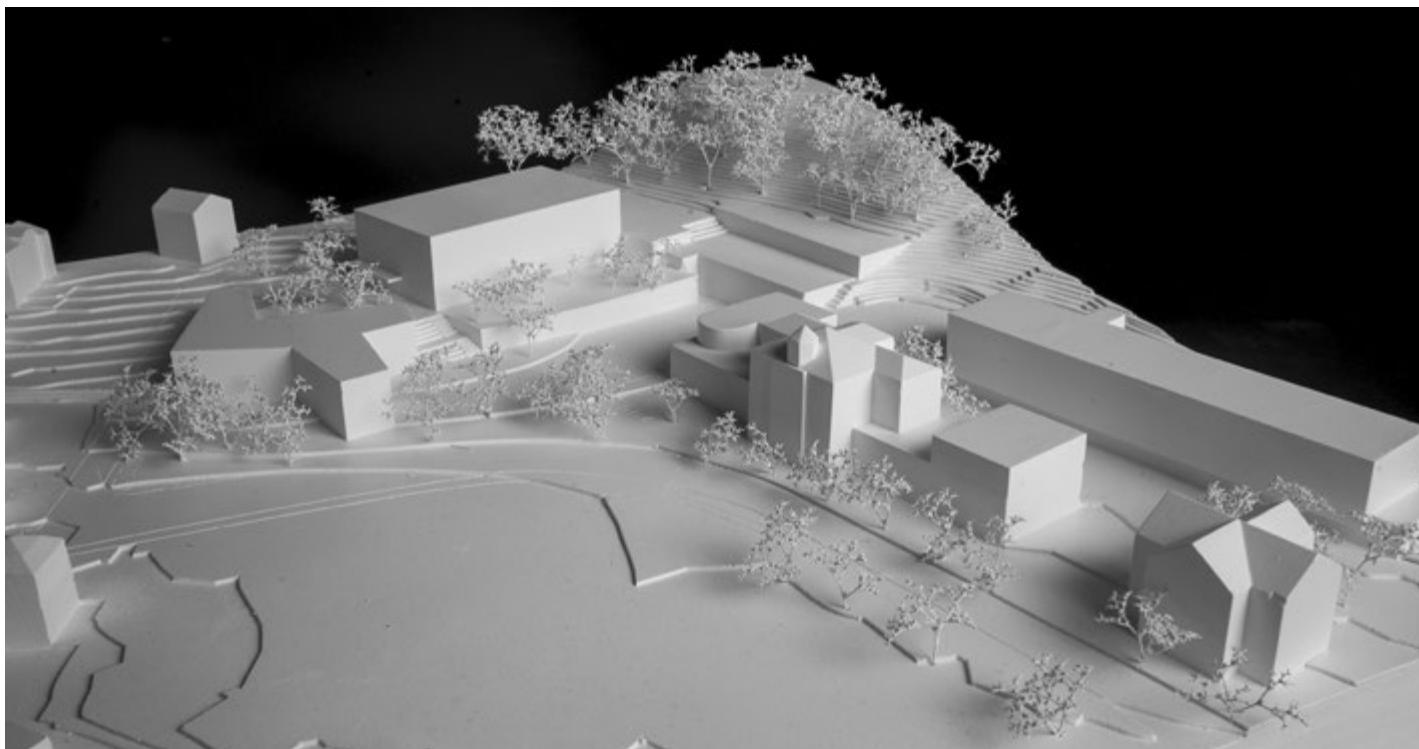




N°04 L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

2^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre,
Dario Zimmermann

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Ravaioli Camillo, Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz, Hamza Sehaqui

Le projet reconnaît le rôle prépondérant du bâtiment B, réalisé en 1935, qui occupe le centre du site et incarne l'institution scolaire. Il propose de modifier son aile Ouest et de concentrer les interventions à l'Est du périmètre en surélevant le bâtiment E de 1976 et en implantant un bâtiment bas au Nord de celui-ci dans le triangle de verdure occupé aujourd'hui par un pavillon. Au niveau volumétrique, la proposition est équilibrée et séduisante même si le jury émet quelques doutes sur le caractère imposant du bâtiment E après surélévation. La nouvelle construction, dotée d'une géométrie complexe sur 2 niveaux, ménage des espaces paysagers intéressants mais ne parvient pas à se départir d'une forme d'étrangeté aux abords du tissu bâti avoisinant fait de petites constructions modestes.

Les programmes de crèche, d'UAPE et de ludothèque sont logés dans le nouveau bâtiment bas. Sa position permet une simplification de la topographie aux abords du bâtiment de 1976. La crèche occupe l'étage inférieur et dispose d'un beau prolongement extérieur au Nord, malgré la proximité de la route et son exposition au trafic. Au premier étage se trouve l'UAPE accessible par le parvis donnant également accès à l'école.

La surélévation de l'école permet l'ajout de 7 classes. La 8^{ème} et dernière classe demandée remplace l'actuelle salle des Maîtres sur le plateau scolaire existant. Les auteurs du projet saisissent l'occasion offerte par sa relocalisation pour réorganiser et séparer les entrées de l'école et de la piscine. Un nouvel accès à la piscine est proposé au niveau du préau inférieur alors que celui de l'école est maintenu au niveau du parvis d'entrée partagé avec l'UAPE. Cette solution est intéressante mais implique un poste de travail supplémentaire pendant les heures d'ouverture extrascolaires de la piscine, l'employé situé à l'entrée n'ayant plus de vue sur le bassin. Le jury apprécie le travail de requalification des façades de l'édifice de 1976 mais s'interroge sur la perte de qualité spatiale de l'étage scolaire existant, doté de multiples apports de lumière naturelle offerts par la forme de la toiture, ainsi que sur l'ampleur des travaux induits par la surélévation.

Le travail volumétrique proposé sur l'aile Ouest du bâtiment de 1935 séduit le jury. L'organisation efficace du programme qui y est logé est convaincante.

Ce projet a partiellement convaincu le jury par ses intentions volumétriques. En effet, si le parti d'un pavillon bas à l'entrée Est du site est pertinente, la volumétrie imposante résultant de la nécessité de surélever le bâtiment de 1976 qui en découle ne parvient pas à convaincre complètement.

Concept statique

Le nouveau bâtiment projeté pour la crèche et l'UAPE, ainsi que la transformation de la salle de gym du bâtiment B, ne présentent pas de problème particulier. La surélévation du bâtiment E (piscine) semble en revanche difficile à réaliser. Le plancher sur 2^{ème}, plus lourd et plus chargé que la toiture actuelle, amènera des charges supplémentaires sur les murs du couloir au 2^{ème} étage. Cela pourrait probablement dépasser la capacité portante des piliers et des sommiers de la dalle sur 1^{er} étage, nécessitant finalement une intervention assez lourde sur l'ensemble du bâtiment. Pour le plancher sur 3^{ème}, la faisabilité de sommiers métalliques sur toute la largeur du bâtiment n'est pas garantie, notamment pour les aspects d'aptitude au service.